

Critères d'alerte \*

CO-POST-INS-004-08 Version 8

Applicable le : 11-05-2018



## 1. Objet et domaine d'application

Les résultats d'examens biologiques pathologiques nécessitent d'être signalés sans délai par le laboratoire aux prescripteurs et/ou au personnel de soins des établissements de santé afin que ces derniers puissent réagir rapidement.

Pour la clinique HPNP, se référer au document "critères d'alerte Clinique hpnp"

## 2. Responsabilités

La transmission d'un résultat pathologique est sous la responsabilité du biologiste médical présent sur le site péri-analytique.

En dehors des heures d'ouverture, cette responsabilité incombe au biologiste présent sur le plateau technique.

# Procédure en cas de situation pathologique dévoilée par les résultats

- Après réalisation de l'examen et validation analytique, le technicien doit vérifier si les résultats correspondent à une situation pathologique.
- Pour cela, il se réfère au tableau de valeurs critiques ci-dessous.
- En cas de situation pathologique (valeurs atteignant pour la première fois le seuil critique, valeurs non habituelles par rapport aux antériorités, ...):
  - Le biologiste du site concerné est informé au plus vite selon les criteres etabli dans le tableau ci-joint. Il apprécie le degré d'urgence en fonction des informations connues, des antériorités, des renseignements cliniques. Le technicien trace cet appel dans le MCA au niveau de l'analyse concernée et indique le nom de la personne à laquelle il l'a communiqué.
  - Les résultats urgents sont immédiatement communiqués par le biologiste, par téléphone et/ou fax, conformément à la procédure intitulée «Rendu des résultats». Cette action est traçée sur le SIL clarilab pour les appels téléphoniques (identité du biologiste, de l'interlocuteur, analyses communiquées) et le MTS pour le fax.

# Valeurs critiques

Le tableau ci-dessous présente les valeurs critiques à respecter en fonction des paramètres analysés au sein de la SELARL.

Ces résultats pathologiques devront être obligatoirement communiqués (sauf antécédent connu). Liste non exhaustive.

28-05-2018 Référence : CO-POST-INS-004-08 Version : 8 Page 1 sur 2



#### Critères d'alerte \*

CO-POST-INS-004-08 Version 8

Applicable le : 11-05-2018



	Valeurs critiques	Alerte	
Examen	(biologiste> medecin/patient) (traçabilité Clarilab)	technicien> biologiste (traçabilité MCA)	
Calcémie	Nouveau né <70 et >110 mg>L Adulte < 84 et > 112 mg/L	Oui	
Créatinine	> 30 mg/L sauf patient dialysé	NON	۸
CRP	> 100 mg/L		<u>. 7</u>
Lipase	> 200 U/L	NON	
Lithium	> 2 mEq/L		
Potassium	<3 et >5,6 mEq/L si insuffisant rénal > 6 mEq/L	NON	<u>\</u>
*Sodium	$\leq 125$ et $\geq 150$ mEq/L		
SGOT/SGPT	> 200 UI/L	NON	
D-Dimères	> 500 ng/L	> 500 ng/L	
Troponine	> 12 ng/L femme > 19 ng/L homme	OUI	
Leucocytes	< 1 000 /mm3 et > 50 000 /mm3	NON	λ
Polynucléaires neutrophiles	< 500 /mm3	_	•
Plaquettes	< 50 000 /mm3	< 10 000/mm3	7
Hémoglobine	< 7 g/L	OUI	
Hépatite C	Positif	NON	
HIV	Positif	OUI	
Hémoculture	Positive	OUI	
Paludisme	Positif	OUI	
Acide urique (Femme enceinte)	> 60 mg /L	NON	<u>\</u>
INR	> 4	>6	<u>\</u>
Protéinurie (Femme enceinte)	> 0,5 g/L	NON	<u>^</u>
*BNP	> 500 pg/mL	NON	
Bilirubine (Nouveau né)	> 120 mg/l	NON	
Rast F13 arachide	Si positif >0,1 kUA/L	OUI	
RAI positives (femme enceinte)	Anti -D (En excluant les femmes enceintes sous Rophylac), anti-Kell, anti-c, anti-E	NON	



en dehors des heures d'ouverture et en cas d'absence d'un biologiste sur un site périanalytique, cf. biologiste du plateau

28-05-2018 Référence : CO-POST-INS-004-08 Version : 8 Page 2 sur 2